

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

ECW/CM/LXXX/19

Original: Anglais

**QUATRE-VINGTIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

LOME, 7- 8 JUILLET 2018

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Lomé, juillet 2018

D.S.

I. INTRODUCTION

1. La quatre-vingtième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO s'est tenue à Lomé, en République Togolaise, les 7 et 8 juillet 2018. Ont Pris part à cette rencontre les Ministres en charge des affaires de la CEDEAO et des finances. La session était présidée par S.E.M Professeur Robert DUSSEY, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine de la République Togolaise.

2. Les Etats membres suivants étaient représentés :

- la République du Bénin ;
- le Burkina Faso;
- la République de Cabo Verde ;
- la République de Côte d'Ivoire ;
- la République de La Gambie ;
- la République du Ghana ;
- la République de Guinée ;
- la République de Guinée Bissau ;
- la République du Liberia ;
- la République du Mali;
- la République du Niger;
- la République fédérale du Nigeria ;
- la République du Sénégal ;
- la République de Sierra Leone ;
- la République Togolaise.

3. Les institutions et agences spécialisées de la CEDEAO ci-après étaient représentées :

- la Commission ;
- le Parlement ;
- la Cour de Justice de la Communauté ;
- la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC);
- l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;
- le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- le Bureau de l'Auditeur général ;
- l'Autorité de Régulation régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
- le Centre Régional des Energies Renouvelables de la CEDEAO (CEREER) ;
- le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) ;

- le Centre de la CEDEAO pour le Développement de la Jeunesse et des Sports (CCDJS) ;
- l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) ;
- l'Unité de Préparation et de Développement des Projets (PPDU) ;
- le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) ;
- l'Agence Monétaire d'Afrique de l'Ouest (AMAO) ;
- l'Institut Monétaire d'Afrique de l'Ouest (IMAO) ;
- le Projet du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (WAPP).

4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE (DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL ET DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO)

5. S.E. Prof. Robert DUSSEY, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine de la République Togolaise et Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEDEAO, au nom du Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, a souhaité la chaleureuse bienvenue à l'ensemble des participants à la quatre-vingtième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO.
6. S.E.M. Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission, a exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise pour son leadership, et au gouvernement et au peuple du Togo pour son hospitalité et pour les excellentes conditions de travail assurées. Il a également félicité le président et les membres du Conseil pour leur disponibilité et leur engagement en faveur de l'intégration régionale, tout en soulignant l'engagement de la nouvelle équipe dirigeante à jouer pleinement son rôle pour assurer la réalisation des objectifs de l'intégration et du développement économique.

III. PRESTATION DE SERMENT DE LA NOUVELLE VICE-PRESIDENTE, DES NOUVEAUX COMMISSAIRES ET DES AUTRES FONCTIONNAIRES STATUTAIRES

7. A la suite de la présentation des nouveaux fonctionnaires statutaires par le Président de la Commission, le Président de la Cour de Justice de la Communauté, Jérôme Traore, a procédé à la cérémonie de prestation de serment de la Vice-Présidente, des nouveaux commissaires et des autres fonctionnaires statutaires. Ils se présentent comme suit :

Fonction	Titulaires des postes
Vice-Présidente	Mme Finda E.M Koroma

Commissaire chargée des Finances	Mme Halima Ahmed
Commissaire chargé de la Politique macroéconomique et de la Recherche économique	Kofi Konadu Apraku
Commissaire chargé du Commerce, des Douanes et de la Libre circulation	Konzi Tei
Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau	Sankaré Sékou
Commissaire chargé des Infrastructures	Pathe Gueye
Commissaire chargé des Affaires politiques, de Paix et de Sécurité	Francis Awagbé Béhanzin
Commissaire chargée des Affaires sociales et du Genre	Mme Siga Fatima Jagne
Commissaire chargé de l'Administration générale et des Conférences	Mbandoe Vafolay Tulay
Commissaire chargé des Ressources humaines	Jeremias Dias Furtado
Commissaire chargé de l'Education, des Sciences et de la Culture	Leopoldo Amado
Commissaire chargé de l'Énergie et des Mines	Sediko Douka
Commissaire chargé des Télécommunications et des Technologies de l'Information	Zouli Bonkougou
Commissaire chargé de l'Industrie et de la Promotion du Secteur privé	Mamadou Traoré
Auditeur général	Alfred Mahamadu Braimah
Directeur-Général du GIABA	Aba Kimelabalou
Directeur-Général de l'OOAS	Stanley Okolo

IV. ELECTION DU BUREAU

8. Le Bureau suivant a été élu :

- Président : République Togolaise
- Rapporteurs : République du Cabo Verde
République de Sierra Léone

V. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

9. L'ordre du jour a été adopté après amendements :

POINTS POUR DECISION

- 1) Présentation et examen du Rapport intérimaire 2018 de la CEDEAO
- 2) Présentation et examen de l'état de mise en œuvre des tâches assignées par la 79^e session ordinaire du Conseil des Ministres
- 3) Présentation et examen de la situation financière de la Communauté
- 4) Présentation et examen du Rapport final 2017 du Contrôleur financier
- 5) Présentation et examen du Rapport du Comité d'Audit
- 6) Présentation et examen du Rapport de la 23^e réunion du Comité de l'Administration et des Finances
- 7) Présentation et examen du Rapport de la 2^{ème} réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances sur la réforme institutionnelle
- 8) Présentation et examen du Rapport sur l'état d'avancement du processus de réforme institutionnelle
- 9) Présentation et examen du Mémoire sur le personnel contractuel au Département des politiques macroéconomiques et de la recherche économique et au Département des Affaires sociales et du Genre
- 10) Présentation et examen d'un Mémoire sur la création du Bureau de l'Auditeur général des institutions de la CEDEAO
- 11) Point sur la rémunération des Fonctionnaires statutaires
- 12) Présentation et examen du projet d'Ordre du jour de la 53^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

POINTS POUR VALIDATION

- 13) Présentation du Rapport du Conseil judiciaire de la CEDEAO
- 14) Présentation du Rapport des Ministres du Commerce de la CEDEAO

- 15) Présentation du Rapport de la Réunion régionale des Ministres chargés de la Sécurité et de l'Agriculture/Elevage sur la transhumance
- 16) Présentation du Rapport de la réunion ministérielle sur la crise alimentaire dans la sous-région
- 17) Présentation du Rapport spécial sur les cas de litiges ayant entraîné un préjudice pour la Commission

POINTS POUR INFORMATION

- 18) Présentation des Termes de Référence pour la réalisation d'un audit juricomptable des Institutions de la CEDEAO
- 19) Divers
- 20) Adoption du Rapport
- 21) Motion de remerciements
- 22) Cérémonie de clôture

VI. RESULTATS DES TRAVAUX

Point 1: Présentation et examen du Rapport intérimaire 2018 de la CEDEAO

10. Le rapport intérimaire 2018 du Président de la Commission dresse un aperçu général des récents développements socioéconomiques en Afrique de l'Ouest, ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités de la Commission et des autres institutions de la Communauté au cours du premier semestre 2018.
11. Pour ce qui est de l'espace CEDEAO, la croissance économique devrait se redresser à environ 3,1% en 2018, contre 2,3% en 2017. La récente hausse des cours des matières premières sur le marché mondial, notamment ceux du pétrole brut, des minéraux, des produits agricoles, et la sortie du Nigeria de la récession, contribueront de manière significative à améliorer les performances de croissance de la région.
12. Au titre de la mise en œuvre du programme de travail de la Communauté, il ressort du rapport qu'au cours de la période sous revue, la Commission a poursuivi la mise en œuvre des programmes d'activités. Ainsi, des progrès ont également été enregistrés dans le renforcement de la sécurité régionale, la libre circulation des biens et des personnes, une meilleure gouvernance politique, des élections démocratiques, le respect des droits

de l'homme et de l'état de droit dans les Etats membres, ainsi que la promotion du secteur privé. En ce qui concerne les infrastructures régionales, des avancées ont été réalisées dans le cadre du Programme de facilitation du transport routier et du transit de la CEDEAO.

13. Le Président de la Commission a également présenté les progrès réalisés par les autres institutions de la CEDEAO dans la mise en œuvre de leur programme d'activités. Il s'agit du Parlement de la CEDEAO, de la Cour de Justice, du GIABA et de l'OOAS.
14. À la suite de la présentation, les États membres ont formulé un certain nombre d'observations concernant les finances publiques et la migration clandestine.
15. Concernant les indicateurs de croissance et de finances publiques et en particulier la question des déficits publics, les États membres ont demandé à la Commission de mettre à jour les données macroéconomiques afin qu'elles reflètent les derniers développements.
16. Sur la question de l'immigration clandestine, le Conseil a noté que le soutien de la Commission est essentiel afin de freiner le phénomène, notamment par le biais de l'amélioration des programmes sociaux destinés à soutenir les États membres.
17. Après examen le Conseil a entériné le Rapport intérimaire de la Commission.

Point 2: Examen de l'état de mise en œuvre des tâches assignées par la soixante-dix-neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres

18. La Commission de la CEDEAO a présenté l'état de mise en œuvre des tâches assignées aux institutions de la CEDEAO par la soixante-dix-neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Abuja, au Nigeria, du 13 au 14 décembre 2017. A la suite de cette présentation, la Commission de la CEDEAO a informé le Conseil des mesures prises pour mettre en œuvre les tâches assignées, tout en notant que des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre desdites tâches. Elle a, en outre, informé le Conseil que si certaines tâches ont été mises en œuvre, d'autres en sont à divers stades d'achèvement.
19. A l'issue de la présentation, le Conseil a félicité la Commission pour la qualité du rapport et pour les tâches accomplies. Il a recommandé qu'à l'avenir, la Commission veille à rendre compte de l'achèvement des tâches assignées et à préciser la date de réalisation des tâches et l'impact produit.

20. Le Conseil a exprimé de nouveau sa préoccupation à propos de la situation des migrants africains se trouvant dans les centres de détention en Italie et en Espagne, avant d'exhorter la Commission à intensifier ses efforts pour trouver une solution à cette situation. Le Conseil a également invité la Commission à s'impliquer davantage dans la coordination des positions des Etats membres dans le cadre du processus sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
21. Le Conseil a signalé les postes de contrôle juxtaposés achevés, à la frontière de Noépè entre le Togo et le Ghana, à la frontière de Semè-Kraké, entre le Nigeria et le Bénin, ainsi qu'à celle entre la Guinée et le Sénégal, et a souligné la nécessité pour la Commission d'accélérer l'opérationnalisation de ces postes de contrôle juxtaposés, en renforçant le cas échéant sa collaboration avec la Commission de l'UEMOA.
22. Tout en reconnaissant les efforts fournis par la Commission dans le domaine de la réforme institutionnelle, le Conseil l'a engagée à approfondir la réforme et veiller à ce que les gains d'efficacité qui seront obtenus soient orientés vers le financement de programmes et non pour le fonctionnement.
23. Le Conseil a félicité la Commission pour la mise en place de mécanismes visant à promouvoir les idéaux régionaux dans les établissements scolaires. Il l'a invitée à proposer des moyens novateurs de sélectionner les institutions cibles et à aller au-delà des symboles, vers l'incorporation dans les programmes de modules pédagogiques portant sur l'intégration régionale.

Point 3: Présentation sur la situation financière de la Communauté

24. La Commission a fait une présentation sur la situation financière de la Communauté au 31 mai 2018. Il convient de rappeler que le budget de la Communauté de la CEDEAO approuvé pour 2018 était équilibré en recettes et en dépenses à un montant de **284 909 801 UC**.
25. Au 31 mai 2018, la Communauté a enregistré des recettes totales de **69 495 068 UC**, dont 55 647 134 UC provenant du prélèvement communautaire, 58 066 UC provenant des autres recettes et 13 789 868 UC provenant du financement extérieur. Cela représente 24,4 % du budget des recettes approuvé pour l'exercice 2018. Un montant de **96 299 963 UC** a été enregistré comme dépense/décaissement réel, ce qui représente 33,8 % du budget annuel approuvé. Des décaissements d'un montant de 82 433 089 UC, soit 36,3 %, sur une dotation totale de 227.008.735 UC, ont été effectués en faveur des institutions. Pour les obligations statutaires, les décaissements se chiffrent à 3 239 700 UC,

soit 27 % pour une dotation de 12.018.522 UC. Enfin, les décaissements effectués au titre de la paix et de la sécurité (opérations de maintien de la paix en Gambie et en Guinée Bissau) se sont chiffrés à 10 627 174 UC soit 33,9 % du budget approuvé à ce titre, qui est de 31.347.344 UC.

26. Une analyse comparative des recettes et des dépenses de la Communauté au 31 mai entre 2016 et 2018 fait apparaître une exécution totale des recettes de 18,5 % en 2016, 33 % en 2017 et 24 % en 2018. En ce qui concerne les dépenses, elle a enregistré 12% en 2016, 16% en 2017 et 21% en 2018.
27. Le prélèvement communautaire demeure la principale source de revenus de la Communauté et sa mise en œuvre est contrôlée et facilitée par des missions techniques de haut niveau et des missions techniques régulièrement envoyées dans les États membres. Les détails des missions prévues pour 2018 ont été présentés. Cependant, un rapport détaillé sur la mise en œuvre du Protocole par les États membres sera présenté au Conseil lors de sa session de fin d'année.
28. En conclusion, la présentation a mis en évidence la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale par les institutions malgré les difficultés rencontrées et a également réitéré l'existence de mécanismes de contrôle pour assurer l'optimisation des ressources dans toutes les dépenses communautaires. En outre, il a fait part au Conseil des efforts concertés des institutions afin de recueillir des fonds des partenaires au développement en faveur des programmes à fort impact (déploiement de troupes, initiatives de santé publique, etc.) et la recherche d'autres mécanismes de financement.
29. Enfin, les États membres ont été encouragés à respecter scrupuleusement les dispositions du Protocole sur le prélèvement communautaire en ce qui concerne l'application intégrale de l'assiette fiscale, la perception et le versement des produits du prélèvement.
30. A l'issue de la présentation, le Conseil a noté le faible niveau des recettes perçues au titre du prélèvement communautaire courant et des arriérés. Il a exhorté la Commission à intensifier les efforts engagés afin d'obtenir le versement des arriérés.
31. Le Conseil a exhorté la Commission à redoubler d'efforts pour atteindre le ratio de 35% :65% entre les dépenses administratives et celles liées aux programmes.
32. En conclusion, le Conseil a demandé et obtenu de la Commission l'assurance que les comptes seront audités au titre des exercices 2016 et

2017 dans les délais requis pour assurer l'intégrité et l'exactitude des documents et rapports financiers.

Point 4: Présentation et examen du Rapport final 2017 du Contrôleur financier

33. Le rapport final 2017 du Contrôleur financier a été présenté au Conseil des Ministres par le bureau de l'Auditeur général. Ce rapport porte sur la situation budgétaire, financière et administrative des institutions de la Communauté pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.
34. Dans l'exposé, il a été indiqué que la réforme institutionnelle en cours a conduit notamment à une fusion des bureaux du Contrôleur financier et du Chef de l'Audit interne, y ajoutant les responsabilités additionnelles de suivi de l'impact, de la qualité et de l'efficacité des programmes. Ces piliers de contrôle à trois volets sont réunis au sein d'une structure monolithique placée sous le "Bureau de l'Auditeur général des institutions de la CEDEAO (BAG)". Ce bureau continuera d'apporter un appui au Conseil pour lui permettre d'exercer ses responsabilités de supervision du programme d'intégration, en plus de fournir des services de conseils au Management, de veiller au respect des normes opérationnelles et de préserver l'intégrité des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.
35. La présentation s'est terminée par un bref aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de certaines des recommandations précédemment approuvées par le Conseil. Des progrès importants ont été réalisés dans les domaines ci-après :
 - a) L'enquête sur l'affaire ERERA : un organisme national d'enquête du Ghana a pris la direction de l'enquête ;
 - b) Les cas impliquant le GIABA et le CERREC nécessitent davantage de travail pour être conclus et sont en train d'être traités de manière appropriée.
36. Les nouvelles recommandations formulées par le bureau de l'Auditeur général se présentent comme suit :
 - a. Il conviendrait de déployer plus régulièrement sur le terrain l'équipe technique de recouvrement du prélèvement communautaire, avec à l'occasion, un engagement politique de haut niveau du Management, afin de recouvrer les arriérés de contributions dus par les États membres ;
 - b. Le Département des Finances de la Commission de la CEDEAO en particulier ne dispose pas d'un personnel suffisant en raison des départs à la retraite et des nouveaux rôles créés à la suite de la mise

en œuvre d'ECOLink. Il est fortement recommandé au Conseil de lever le gel sur les recrutements pour le département, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

- c. au vu de la situation financière plutôt fragile de la Communauté, le Conseil devra exhorter les Chefs d'institutions, à faire preuve de prudence dans la gestion des ressources communautaires, notamment en ce qui concerne la taille des délégations pendant les voyages officiels.

37. Le Conseil a adopté le rapport et a décidé de discuter de certaines questions financières qui ont été soulevées dans le rapport lors de la session à huis clos.

Point 5: Présentation et examen du Rapport du Comité d'Audit

38. Le rapport du Comité d'audit a été présenté par son président. Il a indiqué que le Comité a approuvé ce qui suit :

- les états financiers vérifiés et certifiés de l'ensemble des institutions de la CEDEAO, le prélèvement communautaire, les subventions et les comptes du Centre de développement du Genre, pour l'exercice 2014 ;
- les états financiers vérifiés et certifiés de l'ensemble des institutions de la CEDEAO, les subventions et les comptes du Centre de développement du Genre de la CEDEAO, à l'exception de ceux de la Commission et du prélèvement communautaire, pour lesquels les discussions avec le Commissaire aux comptes se poursuivront jusqu'à la fin août 2018;
- la Charte de l'audit ;
- le mémorandum relatif à la création du bureau de l'auditeur général et la révision des textes pertinents en place ;
- le calendrier de mise en œuvre des réformes entreprises par les plus hautes autorités de la CEDEAO ;
- la demande faite par l'Auditeur général et par le département des Finances de la Commission pour l'obtention de ressources additionnelles en vue de l'accomplissement de leurs fonctions.

39. Le Conseil a adopté le rapport du Comité d'audit et donné des instructions pour que tout soit mis en œuvre afin de conclure la préparation et la vérification des états financiers 2016 et 2017, qui seront soumis au Conseil lors de sa première session de 2019, par l'entremise du Comité d'audit.

Point 6: Présentation et examen du Rapport de la 23^e réunion du Comité de l'Administration et des Finances

40. Le rapport de la 23^{ème} réunion du Comité Administration Finances a été présenté par son Président, l'Ambassadeur KADANGHA BARIKI EDAWE LIMBIYE. Le rapport présente les conclusions des délibérations des membres du CAF et les recommandations formulées par la réunion suite à l'examen des points ci-dessous:
- a. Etat d'avancement de la mise en œuvre des tâches assignées aux Institutions communautaires ;
 - b. Situation financière intérimaire de la Communauté et le budget révisé pour l'exercice 2018 ;
 - c. Rapport de suivi et évaluation sur la mise en œuvre du programme des Institutions communautaires pour le premier trimestre de 2018 ;
 - d. Rapport final 2017 du Contrôleur financier;
 - e. Mémoire sur les 7 Piliers de l'UE ;
 - f. Rapport de Suivi et Evaluation sur la mise en œuvre des Programmes des Institutions communautaires pour la période allant de janvier à décembre 2017 ;
 - g. Divers.
41. Après délibération, le Conseil a adopté le rapport ainsi que les recommandations formulées.

Point 7: Présentation et examen du Rapport de la 2^{ème} réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances sur la réforme institutionnelle

42. Le Rapport final de la deuxième réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances sur la réforme institutionnelle a été présenté par le Président du Comité, Ambassadeur Limbiye Edawe KADANGHA BARIKI. Le rapport a porté sur les principaux domaines suivants:
- le point sur le processus de réforme institutionnelle qui a été entamé en 2006 avec la transformation du Secrétariat exécutif de l'époque en une Commission;
 - une orientation du processus de réforme, ses objectifs et ses principes directeurs qui régissent spécifiquement la restructuration qui a été entreprise concernant les institutions;

- d'autres activités dans le cadre du « plan d'action global pour la réforme », menées par la Commission.
43. Le rapport a également présenté les organigrammes détaillés des institutions et agences de la Communauté, qui ont été restructurées sur la base des critères de rationalisation, de maîtrise des coûts et d'efficacité, ainsi que d'amélioration de la prestation de services. Il s'agit de:
- a. la Commission de la CEDEAO ;
 - b. les Bureaux de liaison de la CEDEAO et bureaux des représentants spéciaux/ résidents ;
 - c. le Parlement de la CEDEAO ;
 - d. la Cour de Justice de la Communauté ;
 - e. l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS);
 - f. le Groupe intergouvernemental d'Action contre le blanchiment d'Argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
 - g. l'Autorité régionale de régulation de l'électricité de la CEDEAO (ARREC);
 - h. le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO ;
 - i. le Centre de développement de la jeunesse et du sport de la CEDEAO ;
 - j. le Centre pour le développement du genre de la CEDEAO ;
 - k. l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation ;
 - l. l'Unité de préparation et de développement des projets (PPDU);
 - m. le Centre de coordination des ressources en eau de la CEDEAO ;
 - n. le Bureau de l'Auditeur général ;
 - o. le Centre régional de santé animale ;
 - p. le Centre régional de surveillance et de contrôle des maladies.
44. L'exposé a mis en lumière la mise en place de certaines nouvelles structures telles que le Bureau du Secrétaire général dans le Bureau du Président dans le but de faciliter le rôle de coordination et de supervision du Président et de servir de mémoire institutionnelle pour l'ensemble de l'organisation ; le Médiateur également au Bureau du Président en tant qu'arbitre indépendant pour les questions de personnel non résolues et le

Bureau de l'Auditeur général, reflétant une fusion des fonctions d'audit interne et de contrôle financier.

45. La présentation a conclu les recommandations ci-dessous qui ont été soumises pour examen et adoption du Conseil :
- a. l'approbation par le Conseil de tous les projets d'organigrammes présentés par la Commission comme indiqué ci-dessus ;
 - b. la levée du gel du recrutement du personnel par le Conseil pour permettre l'établissement des organigrammes recommandés ;
 - c. l'élaboration d'un plan de recrutement par étapes qui sera mis en œuvre à partir de 2019 ;
 - d. le plan de recrutement échelonné et les incidences financières consolidées des tableaux seront transmis aux États membres avant la prochaine session ordinaire du Conseil.
46. A la suite des délibérations sur le rapport présenté, le Conseil a adopté le rapport de la 2ème session extraordinaire du CAF et a décidé de ce qui suit :
- les organigrammes restructurés des institutions sont approuvés;
 - le gel sur les recrutements à de nouveaux postes prévus dans l'organigramme est toujours maintenu, mais devra être levé au cas par cas ;
 - la Commission s'engage d'urgence dans le processus d'audit des compétences du personnel ;
 - les recrutements doivent être effectués au bureau de l'Auditeur général à partir de 2019 sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires ;
 - les recrutements à des postes devenus vacants à la suite des décès, des départs à la retraite ou des démissions de membres du personnel peuvent être effectués à titre exceptionnel, sous réserve des disponibilités budgétaires.

Point 8: Présentation et examen du Rapport sur l'état d'avancement du processus de réforme institutionnelle

47. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement de la réforme institutionnelle en cours. Le rapport a donné un résumé de l'ensemble des mesures prises pour mettre en œuvre la directive du Conseil sur la réforme institutionnelle, qui a conduit à la tenue de la deuxième réunion extraordinaire du CAF au cours de laquelle les organigrammes révisés de toutes les institutions et agences de la

CEDEAO ont été examinés. Le rapport a présenté également les implications financières de l'opérationnalisation des nouvelles structures ainsi qu'un bref aperçu des prochaines étapes du processus de réforme.

48. Le Conseil a pris note de la mise à jour présentée par la Commission, qui portait principalement sur la feuille de route pour la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du processus, ainsi que sur les autres activités en suspens destinées à achever ledit processus.
49. Le Conseil a également pris note des informations présentées concernant les implications financières de l'opérationnalisation des nouveaux organigrammes et de l'impact global en termes de dotation en personnel. Tout en reconnaissant la nécessité de doter les institutions d'un personnel d'un niveau approprié pour une performance optimale, il a appelé à la prudence financière.
50. Il a donc réitéré la nécessité d'un plan de recrutement progressif et échelonné pour la dotation en personnel de l'ensemble des institutions, sous réserve de la disponibilité des ressources. Il a demandé que toutes les initiatives de réforme en suspens soient menées à bien et mises en œuvre et que la Commission procède, en temps opportun, à une évaluation complète de l'ensemble du processus de réforme en vue de déterminer les domaines à améliorer à l'avenir.
51. Sur la question relative aux liens hiérarchiques au sein de la Force en attente de la CEDEAO (FAC), le Conseil a instruit de placer le chef de la FAC sous l'autorité directe du Commissaire chargé des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité, et de veiller à ce que la structure hiérarchique apparaisse clairement dans le nouvel organigramme.
52. Pour ce qui concerne le dépôt humanitaire au Mali, le Conseil a invité la Commission à veiller à la mise en place des ouvrages le plus rapidement possible et à son opérationnalisation.
53. Le Conseil a ensuite adopté la feuille de route présentée par la Commission.

Point 9: Présentation et examen du Mémoire sur le personnel contractuel au Département des politiques macro-économiques et de la recherche économique et au Département des Affaires sociales et du Genre

54. La Commission a présenté un mémorandum sur la situation du personnel contractuel au Département des politiques macro-économiques et de la recherche économique et au département des Affaires sociales et du Genre.

55. Le Conseil a pris bonne note du fait que ces experts de haut niveau, au nombre de dix (10), avaient été recrutés parmi la diaspora sur une base compétitive et suivant les procédures de recrutement des cadres professionnels de la Commission de la CEDEAO. Toutefois, il leur avait été délivré des contrats de consultants en raison du gel des recrutements.
56. Le Conseil a pris bonne note des programmes communautaires stratégiques sur lesquels les experts sont engagés entre autres la surveillance multilatérale, le programme de convergence macroéconomique des Etats membres de la CEDEAO, le programme de la monnaie unique, l'organisation de la table ronde, les programmes Humanitaires et de Gestion des Catastrophes, la Lutte contre le Trafic, les droits et la protection de l'Enfant ainsi que les mouvements migratoires mixtes.
57. A l'issue des délibérations, le Conseil a approuvé la prorogation des contrats des dix (10) consultants pour une période additionnelle d'un an. Il a demandé à la Commission d'accélérer le processus de réforme institutionnelle et de lui présenter, à chacune de ses réunions, des rapports sur l'état d'avancement du processus.

Point 10: Présentation et examen d'un Mémoire sur la création du Bureau de l'Auditeur général des institutions de la CEDEAO

58. Un mémoire définissant la structure, le champ d'intervention et les principes opérationnels du Bureau de l'Auditeur général des institutions de la CEDEAO a été présenté. Le document, qui définit le mode de fonctionnement, l'indépendance et les prérogatives du Bureau de l'Auditeur général, avait été auparavant examiné par le Comité d'audit, qui en a recommandé l'approbation par le Conseil. Il devrait servir de base à l'élaboration des textes juridiques devant permettre l'opérationnalisation du Bureau.
59. Le Conseil a adopté le mémoire ainsi que toutes les recommandations.

Point 11: Point sur la Rémunération des Fonctionnaires Statutaires

60. Conformément à la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de porter le nombre des Commissaires de 9 à 15 membres, tout en maintenant l'équilibre global du budget de l'année 2018, la Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Lomé les 7 et 8 juillet 2018 propose le maintien des salaires actuels des fonctionnaires statutaires, recommande que tout montant additionnel lié à une telle décision soit financé par des économies à réaliser sur certains postes des dépenses courantes.

61. Toutefois, le Conseil demande à la Commission de préserver le budget des programmes.
62. Le Conseil a, par ailleurs, décidé de la mise en place d'un Comité ad hoc de 5 pays composé du Cabo Verde, du Libéria, du Niger, du Nigéria et du Togo pour identifier, en relation avec la Commission, les postes sur lesquels les économies pourront être réalisées, en vue de préserver l'équilibre budgétaire.
63. Le rapport du Comité ad hoc devra être transmis au Président du Conseil des Ministres dans un délai d'un (1) mois au maximum

Point 12: Examen et adoption du projet d'Ordre du jour de la 53^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

64. La Commission a présenté le projet d'ordre du jour de la cinquante-troisième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
65. A l'issue des discussions, le Conseil a convenu de faire le point sur l'élection présidentielle au Mali, qui se tiendra à la veille de la session ordinaire de la Conférence.
66. Après les amendements, le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour qui est annexé au présent rapport.

POINTS POUR ADOPTION

Point 13: Présentation du Rapport de la session du Conseil judiciaire de la CEDEAO

67. Le rapport du Conseil judiciaire de la CEDEAO, qui s'est réuni en plénière le 25 mai 2018 à Lomé, en République Togolaise, a été présenté par son président, le Juge GAMATHO Akakpovi. Il a communiqué les résultats des entretiens de sélection de nouveaux juges de la Cour de Justice, qui ont été menés par le Comité ad hoc du Conseil judiciaire, du 23 au 25 mai 2018, et le 18 juin 2018, à Lomé.
68. Le président du Conseil judiciaire a révélé que cinq (5) candidats, provenant du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria et de la Sierra Leone sont ainsi passés devant le Conseil ; ceux retenus à l'issue des entretiens sont présentés sur le tableau ci-après :

N°	Etat Membre	Candidat recommandé
1.	CABO VERDE	Januaria Travares Silva Moreira Costa
2.	COTE D'IVOIRE	Gberi-Be Ouattara
3.	GHANA	Edward Amoako Asante
4.	NIGERIA	Dupe Atoki
5	SIERRA LEONE	Kekura Bangura

69. Le Président a indiqué que, conformément à l'article 10 de son Règlement intérieur, le Conseil judiciaire, sous la supervision de Monsieur Batoko Ousmane, Président de la Cour suprême du Bénin, Président du Comité ad hoc, a élu pour une période de quatre (4) ans le nouveau bureau, qui se compose comme suit :

- Président : GAMATHO Akakpovi, TOGO
- Vice-président : Mamadu Saido Baldé, Guinée Bissau
- Rapporteur : M'bai Edrissa, GAMBIE

70. L'élection du nouveau Bureau a été suivie d'une cérémonie de passation de service et le Président du Conseil judiciaire sortant, Président de la Cour suprême de Côte d'Ivoire, Monsieur René François Apling KOUASSI, a remis son rapport d'activité au Président entrant, Monsieur GAMATHO Akakpovi.

71. Le Conseil a adopté le rapport du Président du Conseil judiciaire et a recommandé à la Conférence, pour approbation, la nomination des nouveaux Juges de la Cour de Justice de la Communauté.

Point 14: Présentation du Rapport des Ministres du Commerce de la CEDEAO

72. Le Conseil a été informé de la réunion des Ministres du Commerce qui s'est tenue le 24 mai 2018 à Abuja. Après délibération, les principales conclusions et recommandations de la réunion soumises au Conseil pour examen et adoption sont les suivantes :

a) Sur l'état du processus de l'Accord de Partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne (APE UE-AO).

73. Les Ministres, ayant noté que la mise en œuvre des APE intérimaires qui ont été conclus par la Côte d'Ivoire et le Ghana respectivement en 2016 et 2017 pose des défis importants relatifs au processus d'intégration régionale, la réunion a formulé les recommandations suivantes à l'intention du Conseil :

- réexaminer l'Accord de Partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne ;
- inviter l'Union européenne à plus de flexibilité pour repousser la mise en œuvre des plans de libéralisation des deux APEI, et envisager des ajustements à l'APE régional pour encourager l'adhésion des quinze (15) États d'Afrique de l'Ouest et plus la Mauritanie, à cet accord ;
- inviter la Commission de la CEDEAO à faire parvenir le présent appel à l'Union européenne et à fournir l'assistance nécessaire aux États membres concernés par les APE intérimaires.

b) Concernant les négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)

- La Commission de la CEDEAO devrait être engagée à soutenir les États membres dans les négociations, en jouant un rôle de coordination afin de garantir la prise en compte des intérêts régionaux.
- Encourager les États membres de la CEDEAO qui n'ont pas encore signé l'Accord à conclure les consultations nécessaires à cette fin.
- Notifier à la Conférence des Chefs d'État les implications de l'élimination progressive du prélèvement communautaire de la CEDEAO, tel que prévue à l'article 7 du Protocole d'Accord de la ZLECA concernant le commerce des biens.

c) S'agissant du projet de décision concernant l'organisation de la renégociation des concessions tarifaires des États membres de la CEDEAO à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)

74. Les ministres ont instruit la Commission de:

- modifier la notification de l'Union douanière de la CEDEAO en vertu de l'article XXIV du GATT de 1947, au lieu de la notification précédente en vertu de la clause d'habilitation ;

- coordonner la renégociation des concessions tarifaires des États membres à l'OMC ;
 - soumettre, après approbation par le Conseil des Ministres, le *projet de Décision* relatif à la coordination de la renégociation des concessions tarifaires des États membres de la CEDEAO à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.
75. Après délibérations approfondies, le Conseil a adopté les recommandations contenues dans le rapport.

Point 15: Présentation du Rapport de la Réunion régionale des Ministres chargés de la Sécurité et de l'Agriculture/Elevage sur la transhumance

76. Sur invitation conjointe de la Commission de la CEDEAO et de la République Fédérale du Nigéria, s'est tenue le 26 avril 2018 une réunion de haut niveau sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière, en vue d'examiner les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la région, et de proposer des solutions concrètes et immédiates.
77. Le Conseil des Ministres s'est félicité de cette initiative et a rappelé que l'augmentation des conflits liés à la mobilité pastorale découle d'une compétition croissante entre les éleveurs et les agriculteurs pour l'accès à l'eau et aux pâturages du fait des effets négatifs du changement climatique. Ces conflits sont alimentés par la disponibilité des armes, le banditisme rural et le vol de bétail.
78. Les Ministres ont adopté le rapport de la réunion et ses recommandations, en particulier celles portant sur (i) la révision et l'actualisation des cadres réglementaires régionaux existants en matière de transhumance et de certificat international de transhumance ; (ii) l'harmonisation et la mise en œuvre des législations nationales conformément aux lois communautaires sur la transhumance et le contrôle des armes légères et de petits calibres ; (iii) le développement de la coopération transfrontalière entre les services de sécurité, les collectivités locales, etc. des États membres de la CEDEAO et des pays frontaliers ; (iv) le renforcement de la capacité des systèmes judiciaires et le respect de l'Etat de droit ; (v) le recensement exhaustif du bétail dans la région en utilisant les technologies de l'information et de la communication.
79. Après délibérations, le Conseil a adopté les recommandations contenues dans le rapport.

Point 16: Présentation du Rapport de la réunion ministérielle sur la Crise alimentaire dans la sous-région

80. Le rapport de la réunion du Comité Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO, s'est tenue le 6 juin 2018, à Ouagadougou, au Burkina Faso, a été présenté par le Président du Comité. La réunion a été présidée par le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche du Togo.
81. La réunion a examiné un projet de Règlement portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) de la CEDEAO, créée par Acte Additionnel A/SA.2/02/13, ainsi que les mesures d'urgence en réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest.
82. En effet, selon les conclusions et recommandations du Réseau de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (RPCA- Avril 2018), ce sont 10,6 millions de personnes – dont 1,6 millions d'enfants -, qui seront affectées par la crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest pendant la période de soudure de juin à août 2018, si des mesures vigoureuses ne sont pas mises en œuvre rapidement.
83. Les Ministres ont adopté le Règlement portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest.
84. Les Ministres ont pris note des mesures adoptées pour faire face à la crise alimentaire, à savoir :
 - a. dans le cas du Burkina Faso, la mobilisation de 4 303 tonnes de céréales pour faire face aux difficultés qu'il traverse.
 - b. dans le cas du Niger, la mobilisation de 6 528 tonnes de céréales ;
 - c. dans le cas du Sénégal, du fait de la non disponibilité de stocks dans le « sous espace Ouest Atlantique », deux options sont envisagées ;
 - Option 1.* La mobilisation de 1 500 tonnes de céréales de la RRSA à travers une opération de compensation négociée entre la CEDEAO et le PAM.
 - Option 2.* La mobilisation d'une partie des ressources financières initialement prévues pour l'achat des céréales du sous-espace Ouest Atlantique.

- d. dans le cas spécifique du Cabo Verde, les appuis seront délivrés à travers la mobilisation d'un montant de 100 000 dollars US du fonds d'urgence de la Commission, ainsi qu'à travers des appuis orientés vers les programmes de renforcement de la résilience.
85. Le Comité ministériel s'est félicité des mesures de mobilisation de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire qui concrétise le vœu des Chefs d'Etat. Il a appelé les Etats membres bénéficiaires à confirmer au plus haut niveau et honorer leur engagement de reconstitution du stock mobilisé, dans un souci de pérennisation de cet instrument régional de solidarité à l'égard des populations vulnérables.
86. Le Comité ministériel a invité les pays membres de la CEDEAO à faciliter le transit transfrontalier des stocks de la RRSA en application des protocoles du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC).
87. Le Comité ministériel a invité les Etats membres à accélérer les processus nationaux de formulation des PNIASAN et à organiser les Business meeting, de façon à mobiliser rapidement les ressources nécessaires.
88. A la suite des délibérations, le Conseil des Ministres a adopté le rapport et les recommandations qui y sont contenues.

Point 17: Présentation du Rapport spécial sur les cas de litiges ayant entraîné un préjudice pour la Commission

89. La Commission a présenté un rapport spécial sur les différents litiges impliquant la Commission, ainsi qu'un rapport sur leur état d'avancement à l'attention du Conseil en vue de l'informer et solliciter ses orientations sur la conduite à tenir dans ces affaires. Il s'agit, entre autres, de l'affaire JDP LTD C/ Commission de la CEDEAO, et l'affaire VISION KAM-JAY LIMITED C/ Commission de la CEDEAO.
90. Le Conseil a exprimé sa préoccupation face au nombre de procès dans lesquels la Commission se trouve impliquée. Il a demandé à la Commission de continuer à œuvrer à la protection des ressources de la Communauté.

Point 18: Présentation et examen du Mémoire sur l'audit juricomptable des systèmes financiers et procédures, des comptes et des ressources humaines des institutions de la CEDEAO 2013-2017

91. La Commission a présenté un projet de termes de référence pour la réalisation d'un audit juricomptable conformément à la directive de la 78ème session ordinaire du Conseil des Ministres.
92. Le Conseil a approuvé lesdits termes de référence.

POINTS POUR INFORMATION

Point 19: Divers

Sélection de candidats pour un poste à l'international

93. Le Conseil a soulevé un point relatif à l'absence de consensus de la CEDEAO lorsque l'organisation présente des candidatures à des élections majeures dans des institutions internationales de premier plan. Le Conseil est convenu de la nécessité de réactiver la procédure de création d'un Comité ministériel ad hoc chargé d'examiner les demandes de soutien aux candidatures des Etats membres préalablement à leur validation par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO. La Commission a reconnu la nécessité d'améliorer le processus existant afin de favoriser la formation d'un consensus pour de telles élections.
94. Le Nigeria a sollicité le soutien de la CEDEAO en faveur de la candidature de l'ambassadeur Prof. Tijani Mohammed Banda, son Représentant permanent aux Nations Unies, qui brigue la présidence de la 74^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Nigeria a été invité par le Conseil à transmettre une requête formelle au Président de la Commission de la CEDEAO, pour solliciter ce soutien.

Point 20: Adoption du Rapport

95. Le présent rapport a été adopté après amendements.

Point 21: Cérémonie de clôture

96. Dans son mot de clôture, S.E. Professeur Robert Dussey, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine de la République Togolaise et Président du Conseil des Ministres, a remercié les membres du Conseil pour la qualité de leurs délibérations et déclaré clos les travaux de la session.

FAIT A LOME, LE 8 JUILLET 2018

POUR LE CONSEIL,

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Dussey', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

S.E. PROFESSEUR ROBERT DUSSEY

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

QUATRE-VINGTIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO

LOME, 7- 8 JUILLET 2018

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du Conseil des Ministres de la CEDEAO, réunis les 7 et 8 juillet 2015 à Lomé, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence, Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, au Gouvernement et au peuple Togolais pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et pour les excellents moyens mis à leur disposition pour assurer le succès de leurs travaux.

FAIT A LOME, LE 8 JUILLET 2018

LE CONSEIL